

Atelier 4 : La justice dans le marché

Compte-rendu réalisé par Alexandra Yannicopoulos *

Bertrand Badré, trésorier des Semaines Sociales de France, membre des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (E.D.C.) a eu la responsabilité de l'organisation de cet atelier, en lien avec la commission *Ethique financière* des E.D.C. Il a été animé par **François de Witt**, éditorialiste du magazine *Mieux vivre votre Argent*, et chroniqueur sur France Info, et **Jérôme Lacaille**, directeur à la Caisse nationale des Caisses d'Épargne (C.N.C.E.).

Qu'est-ce qu'un marché ? Réputé aveugle, est-il juste ou injuste ? N'est-il pas le pire des systèmes à l'exception de tous les autres ? Lui existe-t-il des alternatives sérieuses ? Les Français en ont-ils une perception spécifique ? Le modèle souvent mis en avant tient-il compte des multiples réalités ? Sur quelles bases le juger ? Quels sont ses succès et ses limites ? Que veut dire réguler un marché ? Telles sont les questions qui ont été abordées au cours de cet atelier, avec quelques zooms sur le fonctionnement de marchés emblématiques : le marché financier, celui du travail et celui du crédit

Ce compte-rendu ne peut restituer toute la richesse des propos tenus par les intervenants et les participants. Il propose un rapide parcours à travers quelques extraits ou résumé tirés des exposés des conférenciers.

* **Alexandra Yannicopoulos** est en charge de la réalisation de ces Actes des Semaines Sociales de France. Ancienne journaliste d'information religieuse, elle est aujourd'hui chargée de mission à l'*Institut Catholique de la Méditerranée* à Marseille.

I. Le pire des systèmes à l'exception de tous les autres ?

Marché, revenus et justice, selon l'économie politique

ALAIN BIENAYME *

Les économistes classiques (Smith, Ricardo) se faisaient de la justice une conception étroitement *commutative*, sur la base du principe « à chacun selon son apport à la production ». Karl Marx ne démentit pas cette vue, mais il contesta que le capital contribue, au même titre que le travail, à la production. La science économique dite néo-classique (Walras) raffina la théorie en démontrant, sous certaines conditions, que tout le monde est satisfait dès lors que le travail et le capital prêté sont rémunérés au prorata de leurs productivités respectives. Mais le postulat de concurrence pure et parfaite, qui place implicitement les individus sur un pied de relative égalité, évacuait du champ de la théorie économique les manifestations d'un pouvoir quelconque.

Après trois révolutions techniques et deux siècles de croissance économique sans précédent, nous sommes passés d'une société de pénurie généralisée à l'abondance inégalement distribuée. Les repères classiques qui permettaient de concilier justice et efficacité économique font défaut : ni la quantité de travail fournie, ni le montant de capital prêté ne suffisent aujourd'hui à évaluer les contributions respectives des différents apports à la production collective. Les nouveaux critères de compétences prouvées et de risque encouru et assumé sont bien plus flous.

La science économique contemporaine suggère des pistes de réflexion, en essayant de se départir d'une conception trop étroite de la justice commutative. Nos sociétés s'efforcent en effet d'asseoir une justice fondée sur des principes de solidarité, sans pour autant décourager systématiquement l'effort, les compétences et la prise de risque. Dans cet esprit, il est couramment admis que la liberté de

* Alain Bienaymé est économiste, professeur à l'Université de Paris Dauphine, auteur de *Les grandes questions économiques contemporaines*, Odile Jacob, 2006..

Atelier 4 : Justice et marché

marché sans frein, ni correctif, finit par opprimer les plus faibles et les exclure définitivement du jeu économique, avant de tuer le marché.

Mais il est nécessaire d'élargir l'angle de vision sur les liens entre justice, revenus et liberté de marché, et d'observer sans complaisance les *perceptions* que les individus se font du problème et les *comportements des corporations professionnelles*. Après avoir évacué le sentiment d'envie de leurs analyses, en dépit des observations d'Adam Smith, les sciences humaines lui reconnaissent aujourd'hui un certain rôle. L'envie inspire tantôt l'imitation et les phénomènes de contagion, tantôt de nouvelles revendications, tantôt le désir de mieux faire que les autres et l'envie de vaincre. Le noble idéal de justice peut ainsi inspirer des prises de position erronées dans le débat sur le « partage des fruits de la croissance ». Certes, les périodes au cours desquelles l'éventail des revenus s'ouvre finissent par engendrer malaise, frustrations, revendications et troubles. Mais bon nombre des injustices dénoncées sont improprement attribuées à la logique du marché, alors qu'elle procèdent d'un pur rapport de forces auquel la liberté de marché est étrangère : *numerus clausus*, barrières à l'entrée, marchandages occultes, pressions émanant de lobbies corporatistes. Les inégalités les plus injustes ne concernent pas seulement les rapports capital - travail mais s'observent à l'intérieur du monde du travail, administrations publiques incluses.

Le marché offre une procédure d'ajustement des offres et des demandes connue pour son efficacité. Il appartient aux hommes d'en tirer le meilleur en observant des comportements loyaux, honnêtes et respectueux du droit des contrats et de la concurrence. Les abus, qui méritent d'être sanctionnés, ne doivent pas servir de prétexte pour condamner un principe qui permet à la majorité des agents économiques de s'accorder tous les jours sur le détail infini de leurs prestations. Au total, c'est moins la logique du marché que l'on doit incriminer que des comportements de cupidité.

Le surcroît d'analyse économique nécessaire pour éradiquer les formes les plus injustifiables de pauvreté doit donc puiser ailleurs. Le débat philosophique sur la justice souligne l'opposition entre deux options : l'option individualiste et libérale, d'après laquelle tout

individu propriétaire de lui-même doit pouvoir profiter de sa liberté par des échanges librement consentis ; l'option solidariste, qui insiste sur les libertés réelles dont jouissent inégalement les personnes et sur le droit de chacun à pouvoir développer ses capacités. Dans le feu de l'action, les responsables politiques sont inéluctablement conduits moins à choisir entre ces options qu'à élaborer des solutions de compromis au cas par cas.

Le marché, quotidien méconnu.

PHILIPPE CHALMIN *

Le marché est par définition le lieu de l'échange. Aujourd'hui certes, ce lieu est dématérialisé. Pour la première fois dans l'histoire des hommes, il fonctionne 24 heures sur 24 sur la planète entière : c'est la mondialisation au sens anglais de *globalization*. L'économie de marché est celle qui laisse prévaloir la logique de l'offre et la demande, du profit et de la croissance. Les règles du système sont simples : sur un marché, se rencontrent à un moment donné une offre et une demande qui forme un prix ; si l'offre excède la demande, le prix baisse ; dans le cas inverse, il monte.

Ce prix ne peut pas se voir accoler un adjectif comme juste ou injuste. De la même manière qu'en philosophie, il est ridicule de mélanger des analyses d'ordres différents, l'économie et la morale ne concourent pas dans le même ordre de pensée. Malgré les efforts du commerce équitable, il est absurde à mon sens de parler d'un prix équitable, ce qui suppose que tous les autres ne le sont pas. Malgré Aristote, toute notre tradition judéo-chrétienne et saint Thomas d'Aquin, la notion de juste prix est selon moi une hérésie. Le marché n'est ni juste, ni injuste, ni moral, ni immoral ; il est amoral. La 'main invisible du marché', chère à Adam Smith, est pourtant, et l'histoire le montre, extraordinairement efficiente : c'est lorsque l'économie de marché s'est étendue que notre histoire a connu ses phases de

* **Philippe Chalmin** est économiste, professeur à l'Université de Paris Dauphine, auteur de nombreux ouvrages dont les derniers : *Le marché, éloge et réfutation*, Economica, et *Le siècle de toutes les espérances*, Belin

croissance sans précédent. Mais il est vrai que la main invisible du marché est largement aveugle.

Face à cela, on peut, vieille tentation française, supprimer le marché ! C'est bien ce que l'on a fait pour l'agriculture, par exemple lors de l'entre-deux guerres, au moment de la grande crise, devant l'effondrement des prix du blé en raison de la surproduction. Mais on peut se demander si, sur la longue période, l'État est en mesure de définir ce qui est le plus juste. Chaque fois qu'il s'y met, la pesanteur des avantages acquis ne conduit-elle pas à des visions de la justice assez différentes !

Mais si le marché ne peut être juste, il ne peut pas être non plus la loi de la jungle. Qui dit économie de marché dit au contraire une éthique extrêmement stricte de transparence, régulation et contrôle. Le marché doit être sinon juste, au moins honnête. Or, au moins en ces temps, l'honnêteté est difficile à mettre en place, surtout au niveau international. Par ailleurs, la théorie de la concurrence parfaite imagine une parfaite égalité entre les acteurs. Or nous savons bien que ce n'est pas le cas. Là aussi, l'intervention de l'État est légitime pour offrir le minimum rendant son accès plus égal à tous. C'était un peu le sens de cette phrase de Jean-Paul II dans *Centesimus annus* : « avant toute logique des échanges à parité de marché, il est un certain dû à l'homme, parce qu'il est homme, en raison de son éminente dignité ».

Si on admet que ce n'est pas au marché d'être juste, l'économie de marché est surtout un formidable appel en mission. Comme Alain Bienaymé, je dirais que deux visions du monde s'affrontent en fin de compte. Pour certains, on ne peut pas laisser le marché seul : c'est le point de vue du « socialisme planificateur » dans toutes ses dimensions. C'est au fond une vision pessimiste de l'homme car elle suppose qu'il est incapable de solidarité ; ce serait donc à l'État de tout diriger. Au contraire, l'économie de marché me semble correspondre à des valeurs éminemment et éthiquement chrétiennes. Elle est en effet un merveilleux pari optimiste sur la capacité de chacun de pallier l'apparente injustice ou a-justice du marché par son amour du prochain !

L'Évangile, une alternative au marché ?

THIERRY JACOMET *

Le Marché a certes des avantages indéniables : il correspond au souhait des hommes d'être consommateurs ; il assure la liberté des échanges, la comparabilité des produits, le partage des cultures, la baisse des prix, l'accès à des ressources lointaines ; il promeut le dynamisme, assure un champ illimité d'aventure, de défis, de créations ; il accroît les richesses matérielles, crée des emplois. Mais, il a des défauts qui chaque jour viennent nous interpeller comme des sons de cloche isolés : *ding*, gaspillage ; *dong*, court termisme ; *ding*, brutalité, voyoucratie ; *dong*, exclusion, précarité ; *ding*, spéculation ; *dong*, absence de démocratie ; *ding*, corruption, etc. Ces sons de cloche finissent par faire un carillon permanent, obsédant. Quant à l'Évangile, ce n'est certes pas un manuel d'économie politique mais il nous force à nous poser des questions, surtout quand le Marché se présente comme « nouvel évangile ».

La nouvelle divinité n'est pas *Notre-Dame La Guerre* (Ernst Junger), mais *Notre-Dame l'Économie de marché* avec à sa droite Sainte Finance et à sa gauche Sainte Matérialiste ! Ce nouveau culte a trois caractéristiques : il est tyrannique, dominateur et accepte mal toute critique ; il donne une priorité absolue à la consommation et met en exergue l'universalisme et l'absence de règles ; il promet un bonheur au consommateur par l'avoir. L'Évangile au contraire nous dit que le vrai but, c'est l'homme et son salut ; c'est l'être et non l'avoir. Le plus terrible dans ce nouveau culte, c'est l'inversion avouée et voulue de toutes les valeurs traditionnelles : l'avarice devient une qualité première ; la fin justifie tous les moyens ; l'orgueil, l'arrogance des nantis sont encouragés, et même l'envie ; les règles, morales ou étatiques, sont discréditées au profit de la norme ; le gaspillage est érigé en habitude ; l'hypocrisie est maîtresse, avec prime à

* **Thierry Jacomet** est avocat international dans le cabinet Gide Loyrette Nouel. Il est l'auteur, avec Bernard Des Graviers, de *Reconnaître les Saints*, Massin, 2003.

Atelier 4 : Justice et marché

l'individualisme, aux exclusions. Rien à voir avec les grandes valeurs de l'Évangile : amour, paix, vérité, justice, partage – du pouvoir, de l'argent, du travail –, service. Or l'éthique n'est qu'une. Et l'Évangile impose de réagir.

Que peut-on faire ? L'Évangile a toujours été à contre-courant. Il nous dit qu'il n'y a pas de fatalité, que la vérité finit toujours par vaincre et la charité par se propager. N'écoutons pas ceux qui disent : « Il n'y a pas d'alternative, c'est le moins pire de tous les systèmes ! » On peut faire et on doit faire. Dans quel sens ? Comme l'a préconisé l'École libérale française, le marché ne se comprend qu'avec des règles de droit simples et stables, avec des arbitres et un vrai but : le service de l'homme, fin et non moyen. Comment faire ? Tout d'abord, prévenir et éduquer ; dénoncer les dysfonctionnements ; contrer ceux qui excusent tout par « c'est la loi du marché ». Ensuite, promouvoir la participation, la concertation, la démocratie ; établir des règles d'éthique simples et stables. Enfin, inventer, réfléchir à de nouvelles formes de sociétés commerciales ; réinventer la mutualisation ; redécouvrir d'anciennes formes de financement, etc.

Je ne peux pas m'empêcher d'en vouloir à tous ces penseurs et économistes, qui n'ont su ni trouver des remèdes aux excès du marché, ni susciter ou prévoir les fonds éthiques, le commerce équitable, le micro crédit. Et je ne peux m'empêcher de penser à la phrase du Christ au paralytique que nous sommes tous : « Lève toi et marche ». « Lève toi », c'est « secoue toi, réfléchis » ; « Marche » c'est « agis, réagis » : il nous faut marcher pour améliorer le marché.

À la suite de ces trois interventions, les questions des participants sur les difficultés de régulation du marché, la corruption, les asymétries d'information, sur la légitimité ou non de la spéculation, n'ont pas manqué de soulever le débat.

II. Contrepoint : la justice sociale vue des États-Unis

*Pour avancer dans sa réflexion, les responsables de cet atelier ont souhaité donner à la parole en contrepoint à un « grand témoin » : **Michel de Rosen**, chef d'entreprise (Viropharma), installé aux États-Unis depuis 13 ans. Est reprise ici*

seulement la conclusion de sa riche intervention sur la question pratique et historique de la justice sociale aux Etats-Unis, disponible sur le site des Semaines Sociales.

MICHEL DE ROSEN

« La liberté n'est pas une valeur parmi d'autres, elle est la valeur. »

La conception de la justice sociale n'est pas, pour les Américains, simple parce que la valeur d'égalité est seconde par rapport à celle de liberté. L'idée sous jacente est que la vie est plus dure que juste et que ceux qui persévèrent peuvent maîtriser l'adversité. Mais aussi qu'il faut faire très attention à la liberté, le bien le plus précieux du pays. Ce qui compte le plus, c'est l'ardeur au travail, le talent, l'énergie individuelle.

Certains observateurs s'efforcent de classer le système de justice de différents pays ou civilisations selon qu'ils se situent dans une logique du à chacun selon ses besoin ; ou à chacun selon ses efforts ; à chacun selon ses mérites ; à chacun selon ses capacités ; ou encore, à chacun selon ses moyens. Pour beaucoup de Français, le système américain se situerait au barycentre entre les moyens et les mérites, c'est-à-dire le triomphe de ceux qui ont hérité, des sous ou des talents. La réalité est différente. Aucune de ces cinq dimensions n'est en fait absente du système américain. Les États-Unis sont moins élitistes que ne le croient les Français, même s'ils le sont plus que ne le rêvent les américains eux-mêmes.

Il est de bon ton en France de célébrer l'économie de marché et de condamner la société de marché. Le terme de marché est ambigu. Moins connoté est celui de concurrence. La concurrence est un outil. C'est un moyen de progrès, d'effort, d'innovation extraordinaire. La société française aurait, à mon avis, à gagner à rechercher comment instiller plus, et parfois beaucoup plus, de concurrence en son sein.

Entre le système nordique et le système américain, les différences ne manquent pas mais un point commun mérite l'attention. Dans les deux systèmes, il y a des droits et des devoirs. Aux États-Unis les droits sont celui de réussir, de licencier, de choisir son école, son université, son médecin, son hôpital, de dépenser son argent librement. Mais les devoirs sont sérieux. Le devoir de travailler, de

retrouver un emploi, de donner une partie de son argent, de son temps et de son énergie à la collectivité ou à la communauté. Il me semble qu'en France, on parle beaucoup des droits mais pas beaucoup des devoirs. Quel que soit le système que les Français choisiront pour l'avenir, il devrait, pour être vertueux, être plus équilibré entre les droits et les devoirs. Nous devons réinventer notre système de valeurs.

III. Le marché, au risque du réel

Un exemple emblématique : la régulation des marchés financiers

MICHEL PRADA *

Comme tout marché, le marché financier est fondé sur un principe de liberté et de responsabilité personnelle des opérateurs. Son fonctionnement est donc exposé aux risques associés au comportement humain et aux dérives provoquées par l'avidité, l'égoïsme, et leurs manifestations déviantes : le mensonge, le vol, l'abus de pouvoir, voire la simple imprudence coupable. Sa régulation a pour objet de prévenir, voire de sanctionner, les comportements déviants afin de permettre un fonctionnement régulier et efficace du marché. On distingue traditionnellement deux catégories de risques : des risques techniques, de nature opérationnelle, qui concernent le bon enchaînement des opérations ; des risques de nature éthique, tenant aux comportements des acteurs du marché.

Quelques exemples de ces risques éthiques, ceux qui nous intéressent le plus ici, et des réponses du régulateur : pour compenser l'asymétrie d'informations entre le vendeur et l'acheteur sur le marché par exemple, le régulateur impose des obligations d'information et de transparence, notamment sur les entreprises et leur futur, ou sur les instruments financiers et leurs risques, ainsi que sur la répression du délit d'initié. Face au risque d'abus de pouvoir du plus fort sur le plus faible, il cherche à protéger les minoritaires lors des opérations

* Michel Prada est le président de l'Autorité des Marchés Financiers.

financières d'achat ou d'échanges de sociétés. Le risque dû aux conflits d'intérêts innombrables qui pèsent sur les acteurs du marché ou sur les intermédiaires fournisseurs de services est certainement l'un des plus diversifiés.

Bien entendu, dans l'exercice de sa fonction, le régulateur est confronté à de nombreux problèmes : comment concilier le principe de liberté et de responsabilité avec les limitations que provoque toute règle ? Comment agir de manière proportionnée, intelligente, sans étouffer l'initiative et l'innovation, et ce dans un univers de plus en plus ouvert et concurrentiel, où existent en outre des juridictions non régulées, voire non-coopératives ? Comment s'organiser face à ceux qui agissent délibérément en violation de la règle, pour les identifier et les sanctionner sans tomber dans l'abus de droit ? Devant les imperfections, les incohérences, les abus de marché, la tentation est grande de stigmatiser l'impuissance du régulateur et de diaboliser le marché, en transférant sur lui la responsabilité de ceux qui y agissent, et pour résoudre le problème proposer de supprimer le marché pour lui substituer des mécanismes de gestion publique collective. Ce débat traverse encore la société française, l'une des dernières des pays développés qui n'ait pas réussi à surmonter sa propre contradiction.

Devant la question *Le capitalisme est-il moral ?*¹, titre d'un de ses livres, André Comte-Sponville recentre le débat sur la distinction des différents ordres sur lesquels doit porter la réflexion : l'ordre technique, ou comment organiser la rencontre des libertés ; l'ordre juridique, ou quelles règles de droit pour le jeu des contrats ; l'ordre éthique, ou quelle morale pour inspirer le droit ?

Marché du travail et justice

CLAUDE VIMONT *

Pendant les Trente Glorieuses, le marché du travail reposait sur trois principes fondamentaux : la stabilité de l'emploi, garantie par une

¹ Albin Michel, 2004.

* **Claude Vimont** est économiste, Conseil Emploi Formation.

forte croissance économique ; la linéarité des carrières, assurant la promotion des travailleurs employés avec l'âge ; la dissociation des temps sociaux, divisant une activité professionnelle à plein temps, avec des semaines longues ininterrompues, des temps de vacances eux-mêmes longs, jusqu'à cinq semaines en continu.

La situation actuelle de l'emploi n'est pas celle d'une crise de type conjoncturel, de très longue durée, qui devrait pouvoir être interrompue par une politique macro-économique nouvelle ; elle correspond à une modification des structures du marché du travail. Personne, même dans la fonction publique, ne peut plus être assuré de la pérennité de son emploi. Les ruptures technologiques brutales, le mouvement de mondialisation de l'activité entraînent des changements incessants du niveau et des modalités de l'emploi dans tous les secteurs. La séparation stricte entre temps de travail et temps de repos est remise en cause par les technologies informatiques, comme par la volonté d'assouplir la rigidité ancienne de l'organisation du travail. L'environnement doit être pris en considération si l'on veut assurer un « développement durable » de la nature qui nous entoure, comme des hommes au travail.

Le bon fonctionnement du marché du travail repose donc sur des critères nouveaux : la responsabilisation des acteurs sociaux, entreprises comme salariés ; la transparence des modes de gouvernance des travailleurs ; un aménagement fin des temps sociaux. C'est à l'aune du respect de ces trois critères que la justice dans les rapports sociaux du travail pourra être mesurée. La responsabilisation concerne d'abord les entreprises. Sans forcément supprimer les CDD et CDI, il serait préférable de créer des « contrats finalisés », fixant d'avance des dates de fin de contrat, liées au rythme d'activité de l'entreprise et, de ce fait, éventuellement renouvelables, mais comprenant des engagements de formation à respecter par l'entreprise pendant la durée ou à la fin du contrat. L'obligation d'évaluation à mi-carrière pour ceux bénéficiant d'un CDI devrait être imposée, avec la définition de programmes de formation complémentaire. La responsabilisation doit concerner aussi les salariés eux-mêmes, notamment à partir de 45 ans. Le concept nouveau mis en place aux

États-Unis du *mature worker*, travailleur de cet âge qui se pose à lui-même le problème de son avenir professionnel pour les vingt prochaines années, doit être appliqué dans notre pays. Enfin les services publics et privés de l'emploi doivent pouvoir raccourcir les temps de chômage en prenant en compte ces caractéristiques nouvelles

C'est par l'ensemble de ces méthodes que la sécurisation des parcours professionnels et le respect dans les faits du droit à l'emploi seront effectivement assurés. Aucune de ces procédures nouvelles ne pourra s'implanter sans une plus grande transparence des modes de gouvernance des travailleurs. Enfin l'aménagement des temps sociaux exige une recherche sur les temps de travail tenant mieux compte des besoins personnels du salarié. L'étude doit porter aussi sur les modalités du travail : la cadence liée au travail physique n'est plus en cause. En revanche, il faut traiter le harcèlement, qui résulte de la compression des temps de travail et des délais de livraison, ainsi que de la possibilité de solliciter le salarié à tout moment sur le lieu ou hors du lieu de travail.

Dans une telle perspective, la justice dans le travail relève plus d'actions individualisées que d'actions collectives. Elle dépend beaucoup plus d'un changement d'attitude des entreprises et des travailleurs eux-mêmes et du développement de la contractualisation des relations du travail, que de l'établissement de nouvelles réglementations tatillonnes. L'analyse qualitative des différences dans les conditions d'exercice des emplois permettrait de réduire plus sûrement « les inégalités au travail » que les seules méthodes d'une répartition plus égalitaire des revenus. En tout état de cause, le problème des inégalités de rémunération devra être étudié dans le cadre du rétablissement d'une offre nouvelle de production compétitive dans notre pays et, non pas dans la seule perspective d'une redistribution de revenus à niveau égal d'activité.

Le marché du crédit est-il juste ?

GILLES DENOYEL *

Le crédit n'a pas tellement bonne presse en France, on pense tout de suite taux de l'usure, surendettement, ou, au contraire, difficulté d'accès au crédit, pour les ménages modestes ou entreprises en création.

Le mérite principal du crédit est d'être un formidable accélérateur de projet, qu'il s'agisse, pour un particulier, d'acquérir un bien de consommation durable ou un logement ou, pour une entreprise, de financer ses investissements ou son cycle d'exploitation. Globalement le secteur financier joue un rôle essentiel de transformation permettant d'adapter l'horizon de court terme des déposants aux besoins à long terme des investisseurs. L'histoire économique le confirme. C'est ce rôle moteur du crédit dans la croissance économique qui justifie que le secteur bancaire soit fortement réglementé, soumis à une surveillance prudentielle étroite.

Dans la période récente en France, les possibilités de crédit et plus généralement de financement pour les agents économiques se sont massivement développées, aussi bien en quantité qu'en qualité, tout en voyant leur prix évoluer de manière très favorable, pour les ménages comme pour les entreprises. Ce net développement du crédit n'a cependant pas bénéficié à autant de personnes qu'il aurait pu, notamment si nous nous comparons à d'autres pays : un ménage français est, en moyenne 2 fois moins endetté qu'un ménage allemand ou 2,5 fois moins qu'un ménage anglais ; les crédits à l'habitat représentent 25% du PIB en France, contre 70% en Grande Bretagne et les crédits à la consommation 8% contre 14%. Le marché du crédit français apparaît moins ouvert et moins dynamique que ses homologues anglo-saxons. Différentes études ont montré que ce développement plus faible de l'endettement des ménages a été pénalisant pour la croissance économique.

* Gilles Denoyel est directeur général de banque.

Des facteurs culturels jouent probablement. La situation française se retrouve dans une large partie de l'Europe du Sud. Le crédit à la consommation notamment est jugé moins légitime que dans d'autres cultures. L'épargne est au contraire valorisée, avec un taux d'épargne élevé (15% du revenu des ménages en France), alors qu'il est devenu nul, et même certaines années, négatif aux États-Unis. Mais il existe surtout en France deux réglementations – celle du surendettement et celle sur l'usure – qui paraissent inspirées par de bons sentiments, mais ont des effets pervers, en constituant un véritable frein à l'accès au crédit, notamment pour les ménages à revenu modeste. Loin de moi l'idée d'encourager le surendettement. Mais l'on ne tient pas assez compte du fait que les établissements de crédit, à la fois par souci de leur responsabilité d'entreprise et parce que c'est leur intérêt, ont mis au point des techniques de scoring qui permettent d'en réduire fortement la probabilité. Quant au taux de l'usure, au risque de choquer, il me semble que c'est un archaïsme qui n'existe d'ailleurs ni en Grande-Bretagne ni aux États-Unis ni même en Allemagne.

Pour les personnes ne disposant que de revenus très faibles ou très irréguliers, des dispositions ont été prises, à l'initiative des pouvoirs publics et du secteur bancaire, pour faciliter leur accès à un certain nombre de services financiers, à commencer par un compte bancaire et une carte de paiement. Une autre initiative est venue de la société civile et constitue, au-delà de l'effet de mode, une piste très intéressante, sur un plan social et éthique : le micro-crédit. Celui-ci n'est plus un phénomène marginal, puisque l'on estime le nombre de bénéficiaires à plus de 100 millions dans le monde, en particulier en Asie du Sud où il est né, et à 50 000 en France, principalement grâce à l'Association de Maria Nowak. Ces chiffres montrent qu'il y a là un fort potentiel de développement. Les établissements financiers peuvent jouer un rôle par un accompagnement de ces institutions ou en levant des fonds à leur profit.

Les chrétiens et l'argent

PIERRE DE LAUZUN²

Le monde de l'argent, de la richesse et de la vie économique est-il par nature l'ennemi du chrétien ? Faut-il qu'il se rachète de ses biens en acceptant une redistribution fiscale massive ? Ou doit-il s'accommoder de la réalité ambiante, découpler son activité sociale et sa foi ? Certainement pas. Toute la Bible nous le dit : la richesse est un don de Dieu, à utiliser dans son sens ; sachant que ce peut être une immense tentation.

Le langage de la vie économique est au cœur de l'Évangile. Jésus annonce un royaume qui n'est pas de ce monde et n'a pas de mots assez durs pour dénoncer la fascination exercée par l'argent. Mais c'est lui qui utilise le plus des comparaisons tirées de la vie économique et financière. Bien sûr leur enseignement principal est spirituel. Mais est-il indifférent que voulant enseigner les foules, il utilise les réalités de base de l'économie ? N'affirme-t-il pas là leur caractère d'évidence naturelle, de réalités, humbles certes mais immédiates dans notre horizon de réflexion, et par là à leur façon légitimes ? Simultanément, ce même raisonnement économique, porté au bout de sa logique, conduit à un paradoxe : si vous voulez investir dans ce qui a vraiment une valeur durable, ce ne peut être que dans ce qui dépasse infiniment toute autre réalité, et donc dans la vie éternelle, la vie infinie en Dieu. Validée dans sa logique propre, la logique économique est poussée par le Christ à son dépassement radical.

Sur cette base, la Doctrine sociale de l'Église nous fournit des repères pour la vie économique : la personne humaine, sa capacité créatrice et sa responsabilité. Ce qui conduit à retrouver de nombreux thèmes chers à l'économie de marché. Oui, la libre action des personnes est en matière économique aussi un bien et un devoir. Oui, la propriété privée en est l'instrument indispensable, qu'il faudrait généraliser plus que limiter. Oui, la subsidiarité doit refouler l'État

² Pierre de Lauzun est délégué général de l'Association française des entreprises d'investissement et Directeur général adjoint de la Fédération Bancaire française.

Qu'est-ce qu'une société juste ?

dans la seule sphère où il peut réellement contribuer, celle du Bien commun de la société toute entière, et non l'intervention directe. Mais en même temps, tout ceci n'a de finalité qu'en vue de l'homme appelé à la vie éternelle. Ce qui a plusieurs conséquences. La propriété est ordonnée à la destination individuelle des biens : nous sommes responsables devant Dieu de l'usage libre de nos biens. Le marché n'est pas l'indice suprême de la valeur : ce n'est que le moyen de mesurer la valeur d'échange à un moment donné. L'État lui-même n'est qu'au service d'un Bien commun qui le dépasse infiniment. Etc.

Apparaît alors une position originale pour le chrétien : loin de renvoyer dos à dos libéralisme et socialisme au nom d'une utopie, il reconnaît que le sens de la vie économique, c'est l'orientation donnée par chacun à son action. Préférant une économie de liberté, d'autonomie et d'entreprise, il refuse l'arbitraire des préférences individuelles, comme dans le libéralisme classique. Concrètement, nous sommes moralement responsables de nos biens et de nos actes. Les marchés financiers par exemple reflètent les valeurs de la société qui les animent ; agissons donc pour influencer le comportement des entreprises dans lesquelles nous investissons. C'est d'abord en nous qu'est la responsabilité première de la réalité économique. Chacun selon l'appel qu'il reçoit de Dieu. Alors, que faire concrètement ? Prendre pleine conscience de notre position, de ce que demande notre devoir d'état : notre famille, notre rôle dans la société, nos responsabilités professionnelles. Nous ne sommes pas quittes parce que nous respectons la déontologie, ou parce que notre argent est légitimement gagné. Au delà, c'est à nous de voir à quoi nous sommes appelés : donner et donc aider ? Investir et créer des emplois ? Favoriser la création, la recherche, le savoir ou les arts ? À chacun de voir ce que la Providence attend de lui.